MILLENAIRE
VILLE DE NEUCHATEL

LA VILLE DE NEUCHATEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Solidarité, cohésion et amélioration pour tous

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel se félicite du vote clair et net du peuple neuchâtelois qui a plébiscité ce dimanche 19 juin la révision de la loi cantonale sur la fiscalité directe relativement à l'imposition des personnes morales. Cette révision se doublera d'effets positifs pour la Ville de Neuchâtel dont les recettes fiscales vont fortement augmenter. Le Conseil communal salue également l'acceptation de la loi sur l'accueil des enfants qui garantit un nombre approprié de structures d'accueil de qualité dans le canton tout en constatant que la Ville de Neuchâtel est d'ores et déjà très active dans ce domaine.

La Ville de Neuchâtel sort renforcée de la réforme de l'imposition des personnes morales approuvée le week-end passé par le peuple neuchâtelois, en raison essentiellement du nouveau mode de taxation de son principal contribuable. La situation financière de Neuchâtel va ainsi sensiblement s'améliorer en 2011 et dans les années à venir. La première projection des comptes 2011, au 30 avril, laisse en effet apparaître un excédent de 20 millions de francs alors que le budget était équilibré. Cet excédent provient essentiellement de l'impôt sur les personnes morales qui devrait être de 24 millions supérieur au budget, tandis que l'impôt sur les personnes physiques devrait être inférieur de 2,7 millions aux prévisions budgétaires.

Le Conseil communal se réjouit des perspectives favorables qui s'offrent ainsi à Neuchâtel, une ville qui, grâce à des finances saines et à une capacité d'investissement accrue, pourra continuer de jouer pleinement son rôle de capitale du canton et de centre de l'agglomération. Il n'en reste pas moins qu'il comprend les revendications légitimes de la Ville de La Chaux-de-Fonds et des autres communes qui souhaitent profiter elles aussi du fruit de la réforme fiscale ainsi que de la bonne santé et du dynamisme des entreprises neuchâteloises, indépendamment de leur localisation géographique. L'exécutif de la Ville de Neuchâtel affirme que toutes les communes doivent ressortir gagnantes de la révision de la fiscalité des personnes

morales. Très attaché à la cohésion cantonale, il défend une juste répartition du produit de l'impôt payé par les entreprises, qui doit profiter à tous équitablement. En conséquence, le Conseil communal est favorable à une nouvelle répartition du produit de l'impôt sur les personnes morales.

Les Communes doivent en effet pouvoir garder une capacité d'investissement et un rôle significatif dans le soutien à l'emploi et l'accueil d'entreprises. En ce sens, la cantonalisation du produit de l'impôt des entreprises, envisagée par le Conseil d'Etat, doit être combattue avec fermeté.

Il y a lieu de rappeler ici que, la loi révisée entrant en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2011, l'augmentation du produit de l'impôt des personnes morales profitera dès cette année à l'ensemble des communes neuchâteloises. Un mécanisme de répartition a en effet été mis en place qui prévoit la redistribution immédiate d'une part de cet impôt.

Cela étant, le Conseil communal demande que soient mieux reconnues les prestations que la ville de Neuchâtel assure pour jouer pleinement son rôle de locomotive d'un canton en plein redéploiement. Neuchâtel est non seulement la capitale du canton mais aussi le centre de l'agglomération du littoral et ceci implique des dépenses considérables, dans les domaines du sport et de la culture notamment, qui sont actuellement insuffisamment prises en compte dans la péréquation financière intercommunale. Il faudra s'en souvenir lorsqu'il s'agira de finaliser la révision de la péréquation financière ainsi que la 3ème étape du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.

C'est dans ce sens et dans l'intérêt bien compris de toutes les communes du canton qui, par ailleurs, profiteront aussi d'une capitale forte et dynamique, que le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel préconise une nouvelle répartition entre communes de l'impôt sur les personnes morales, plus équitable. Elle souhaite naturellement être associée étroitement aux discussions avec l'Etat et les autres communes, destinées à en fixer les modalités. A sa demande, une première rencontre a été prévue à brève échéance, entre le grand argentier de l'Etat et ceux des communes de La Chaux-de-Fonds, du Locle, de Val-de-Travers, de La Tène, de Boudry et de Neuchâtel. La cohésion cantonale est à ce prix.

Neuchâtel, le 20 juin 2011. Le Conseil communal

Annexe : **Première projection annuelle des comptes 2011 – chiffres et commentaires**

Renseignements complémentaires: Alain Ribaux, président du Conseil communal,
tél. 032 717 71 01, e-mail : alain.ribaux@ne.ch

Patrice Neuenschwander, chargé de communication,
Tél. 032 717 79 05, e-mail : patrice.neuenschwander@ne.ch

Ville de Neuchâtel

PREMIERE PROJECTION ANNUELLE DES COMPTES 2011
COMMENTAIRES

(- = amélior. / + = aggrav.)	Estimations 2011	Budget 2011	Ecart	En %
CHARGES				
Charges de personnel	95'514'900	97'309'200	-1'794'300	-1.8%
Biens, services et march.	50'654'000	49'395'500	1'258'500	2.5%
Intérêts passifs	12'951'600	13'396'600	-445'000	-3.3%
Amortissements	17'781'800	18'355'400	-573'600	-3.1%
Dédommag. à collectivités publ.	13'370'200	13'329'600	40'600	0.3%
Subventions accordées	40'607'700	39'082'500	1'525'200	3.9%
Attrib. aux financ. spéciaux	1'392'900	1'408'500	-15'600	-1.1%
Imputations internes	23'162'500	24'929'500	-1'767'000	-7.1%
Total	255'435'600	257'206'800	-1'771'200	
REVENUS				
Impôts	-158'559'000	-137'314'000	-21'245'000	15.5%
Patentes et concessions	-42'500	-42'900	400	-0.9%
Revenus des biens	-26'351'900	-26'236'900	-115'000	0.4%
Contributions	-47'088'400	-47'011'500	-76'900	0.2%
Part à des recettes cantonales	-2'640'000	-2'640'000	-	0.0%
Dédommag. de collectivités publ.	-6'543'200	-6'275'500	-267'700	4.3%
Subventions acquises	-10'640'400	-10'889'100	248'700	-2.3%
Prél. aux financ. spéciaux	-887'300	-1'868'400	981'100	-52.5%
Imputations internes	-23'162'500	-24'929'500	1'767'000	-7.1%
Total	-275'915'200	-257'207'800	-18'707'400	
EXCEDENT DE L'EXERCICE	**-20'479'600**	-1'000	-20'478'600	

Cette projection du résultat 2011 inclut, dans les estimations des charges et des revenus, l'ensemble des éléments connus à ce jour, sauf en ce qui concerne les imputations internes.

Charges de personnel

Les rappels à prévoyance.ne ont été surévalués au budget 2011 de plus de 1,1 million de francs, à la suite d'une erreur informatique.

Biens, services et marchandises

Les charges liées au lancement du projet NumaPort pour 340'000 francs ont été intégrées.

Les charges supplémentaires relatives à l'offre pré et parascolaire ainsi que celles pour la crèche des Charmettes figurent également dans la projection pour 203'000 francs et 415'000 francs.

En tenant compte de ces éléments, on peut considérer que les charges de biens, services et marchandises sont maîtrisées.

Intérêts passifs

La charge d'intérêts sur la dette à court terme est inférieure aux prévisions budgétaires de 145'000 francs.

La charge d'intérêts sur la dette à long terme est également meilleure que prévue au budget pour près de 300'000 francs.

Amortissements

Les pertes fiscales (actes de défauts de biens) sont estimées 100'000 francs au dessus du montant prévu au budget 2011. La tendance est en effet plutôt à l'augmentation, au fil des années.

Les charges d'amortissement sont globalement inférieures au budget 2011 grâce aux amortissements extraordinaires effectués lors du dernier bouclement ainsi qu'aux dépenses nettes d'investissement 2010 inférieures de près de 8 millions de francs au montant prévu au budget de cette année-là.

Subventions accordées

L'augmentation du versement au fonds de péréquation de 1,6 million de francs est la conséquence du niveau des recettes fiscales 2009 et 2010.

Impôts

L'aggravation de 2,7 millions de francs des recettes fiscales des personnes physiques provient pour 2,4 millions de francs de l'impôt sur le revenu dont le montant budgété était estimé sur des bases qui se sont révélées, au bouclement 2010, trop élevées.

L'impôt des personnes morales est supérieur au budget de 24 millions de francs compte tenu, notamment, du versement effectué au 31 mars dernier par le plus gros contribuable de la Ville. L'impôt sur le bénéfice est plus élevé de 21,6 millions de francs et l'impôt sur le capital de 2,4 million de francs.

Prélèvements aux financements spéciaux

Les prélèvements pour la STEP (160'000 francs) et pour la taxe d'enlèvements des déchets (150'000 francs) sont en baisse.

Les prélèvements à la réserve pour l'entretien des bâtiments locatifs n'ont pas été prévus dans cette projection (640'000 francs).